



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 JUIN 2026

15 H 30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Les Salles Sur Verdon, dument convoqué par Monsieur Le Maire le vingt-huit mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Michel BLAIN, Maire de la commune.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de présents votants : 11

Etaient présents :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| • BILLION Myriam | Conseillère municipale |
| • BISCAUT Marie-Ange | Conseillère municipale |
| • BLAIN Michel | Maire |
| • BOUSQUET Aurélie | Conseillère municipale |
| • BOUSQUET Corentin | Conseiller municipal |
| • COLLIGNON Arnaud | Conseiller municipal |
| • GAMBET Frank | 1 ^{er} Adjoint |
| • GAUTHIER Chantal | Conseillère municipale |
| • ORANGE Alina | Conseillère municipale |
| • SALOMÉ Alain | Conseiller municipal |

Etaient absents avec procuration :

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| • GAREIL Audrey | 2 ^{ème} Adjointe |
|-----------------|---------------------------|

Secrétaire de séance :

- | | |
|----------------|---------------------|
| • VARREL Anaïs | Secrétaire Générale |
|----------------|---------------------|

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Le Maire préside la séance de ce jour.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présent décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

Mme Anaïs VARREL est désignée secrétaire de séance.



Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

1. Désignation du délégué titulaire du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
2. Désignation des délégués suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
3. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°37/2026 – DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Le Maire expose qu'en vue de l'élection des Sénateurs qui aura lieu 27 septembre 2026, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de trois suppléants pour la commune, conformément aux dispositions du Code électoral (articles L. 283 et suivants).

Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection du délégué et des suppléants a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours.

Il est d'abord procédé à l'élection du délégué titulaire, puis à celle des trois suppléants, dans l'ordre de leur désignation.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

- Mme Marie Ange BISCAUT
- Mr Arnaud COLLIGNON

Le Maire fait appel des candidatures pour le poste de délégué titulaire.

Se porte candidat :

- Mr Michel BLAIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Mr Michel BLAIN
- 11 voix

Mr Michel BLAINayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

PREND ACTE des résultats du scrutin

PROCLAME ÉLU en qualité de délégué titulaire pour l'élection des sénateurs :

Mr Michel BLAIN.....né le 23/04/1965.....à TOULON.....

CHARGE Monsieur le Maire de notifier immédiatement ce procès-verbal à Monsieur le Préfet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°38/2026 – DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Le Maire rappelle qu'en vue de l'élection des Sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2026, la commune doit procéder à la désignation de ses représentants au collège électoral.

Conformément à l'article L. 284 du Code électoral, les communes de moins de 1 000 habitants doivent élire trois délégués suppléants chargés de remplacer le délégué titulaire en cas d'empêchement.

Le Maire rappelle que cette élection se fait au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, majorité relative au second tour). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu. Il doit être procédé à une élection distincte pour chaque poste de suppléant (premier, deuxième et troisième suppléant).

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

- Mme Marie Ange BISCAUT
- Mr Arnaud COLLIGNON

1. ÉLECTION DU PREMIER SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Mr Frank GAMBET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Mr Frank GAMBET.....



- 11 voix

Mr Frank GAMBET..... obtient 11.....voix et est proclamé premier suppléant.

2. ÉLECTION DU DEUXIÈME SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Mr Arnaud COLLIGNON.....

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Mr Arnaud COLLIGNON.....
- 11 voix

Mr Arnaud COLLIGNON obtient 11 voix et est proclamé deuxième suppléant.

3. ÉLECTION DU TROISIÈME SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Mr Alain SALOMÉ

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Mr Alain SALOMÉ.....
- 11 voix

Mr Alain SALOMÉ..... obtient 11 voix et est proclamé troisième suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

PREND ACTE des résultats du scrutin

PROCLAME ÉLUS en qualité de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs :

Mr : Frank GAMBET.....né le 23/04/1965.....à AMIENS.....(1er suppléant)



Mr : Arnaud COLLIGNON.....né le 20/12/1968.....à ARRAS...(2ème suppléant)

Mr : Alain SALOMÉ.....né le 31/08/1950.....à ANNAY...(3ème suppléant)

CHARGE Monsieur le Maire de notifier immédiatement ce procès-verbal à Monsieur le Préfet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 15h45.

PROCES VERBAL DISPONIBLE EN LIGNE

SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE

Signature Monsieur Le Maire



Le Maire
Michel BLAIN

Signature Secrétaire de séance